

Le maillage français des hippodromes, c'est le modèle des courses

Vendredi 6 mai 2022 - N°391



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Le débat revient régulièrement sur le devant de la scène : selon certains, il y aurait trop d'hippodromes en France. En fermer un bon nombre - d'aucuns ont même cru bon d'avancer une proportion de 50% - serait ainsi une stratégie porteuse d'avenir. Longtemps, la mise en cause des conditions de sécurité a pu justifier la démarche. Progressivement, et pour ces raisons parfois légitimes, on a fermé 35 hippodromes depuis 1990, et abandonné les courses de galop sur un nombre plus important encore. La région parisienne n'a pas échappé à cette tendance avec l'arrêt de galop à Rambouillet, la suppression des courses de Maisons Laffitte puis la fin des courses d'obstacle à Enghien. Certains, dans les instances de France Galop, iront même jusqu'à évoquer avec insistance la « nécessaire » fermeture de la vitrine d'excellence de l'obstacle français qu'est Auteuil !

Ce débat parle pudiquement de « rationaliser » la carte de France des hippodromes et de faire des économies dont chacun sait, et ce fut souligné dans diverses interventions publiées il y a quelques jours dans *Jour de Galop*, qu'elles seraient sans commune mesure avec la perte de substance qu'engendre la fermeture d'un hippodrome en termes d'influence des courses, d'image, de développement, de lobbying, de création de vocations...

Au-delà de tous ces arguments si justes et tant de bon sens, la politique de fermeture d'un grand nombre d'hippodromes en France serait une remise en cause inéluctable de notre système, de notre modèle tout entier.

Les conditions du financement des courses par l'État

La part des prélèvements sur les paris que l'État, à travers la loi de finances, octroie au système des courses ainsi que les taxes affectées reversées à notre compte sur les opérateurs en ligne doivent évidemment servir des objectifs d'utilité publique. Par ce financement des hippodromes et des allocations, ces monopoles et taxes mises à disposition ont pour but de donner une impulsion à un secteur économique tout entier.

L'intérêt général et la gestion durable ne sont jamais la somme des intérêts particuliers de court terme. La nécessité, c'est la vision et l'équilibre qui

excluent évidemment que ces budgets d'économie mixte public-privé servent une catégorie d'acteurs ou d'intermédiaires. Une politique qui se concentrerait sur tel ou tel segment ne tiendrait pas longtemps la route au moment des discussions des lois de finances.

Ces prélèvements opérés au profit de l'Institution via des autorisations de l'État ont au contraire vocation à entretenir des filières larges, réparties sur le plan national, avec des ambitions en matière d'emplois et d'excellence. La notion de mission de service public a été mise en valeur par nos interlocuteurs, et au rang de ces missions de service public, figurent évidemment celles relatives à l'aménagement et à l'animation des territoires urbains et ruraux.

Y renoncer serait suicidaire : non seulement toute négociation avec l'État visant à améliorer le partage de sort des revenus issus des paris hippiques serait totalement illusoire, mais, pire, il serait un jour ou l'autre remis en cause en sens inverse. Pas besoin de beaucoup de démonstration : les supposés bénéficiaires de la réduction des sites pour leurs intérêts propres de court terme auraient scié la branche (solide) sur laquelle est assise leur activité. La spirale de baisse du nombre de courses, de celui des chevaux à l'entraînement, des propriétaires et des entreprises d'entraînement amènera inmanquablement la baisse des allocations, y compris bien sûr celles des épreuves du haut de la pyramide. La marginalisation progressive comme l'ont connu nombre des pays européens du continent serait au rendez-vous.

Imaginer que la fermeture des hippodromes serait seulement un acte banal de gestion afin de réaliser des économies serait un péché contre l'esprit.

L'erreur serait fatale. Très au-delà de simples soustractions, notre modèle entier serait ébranlé, durablement.

L'ardente obligation de maintenir nos grands équilibres

Les relations - fondamentales - avec la puissance publique et le budget de l'État sont au centre du financement. Au-delà, les grands équilibres qui fondent notre écosystème pourraient risquer la destruction.

L'élevage français est basé sur des implantations territoriales fortes : le grand Ouest et la Normandie, le Sud-Ouest, les bassins d'élevage de l'arabie et l'anglo-arabie et ceux des AQPS dans l'Ouest comme dans le Centre. Ces bassins d'élevage ne peuvent être déconnectés d'une activité hippique vivante et forte. La fermeture des hippodromes régionaux aurait une conséquence directe sur la vitalité de l'entraînement, mais, aussi, de l'élevage dans ces régions.

Par ailleurs, il est peu probable que le Trot, au-delà des idées de transformation de Vincennes en complexe multi-loisirs, nous suive sur la voie du repli sur soi. A chaque fois qu'un hippodrome renonce à ses activités proprement « galop », le Trot assure la continuité. Le nombre d'hippodromes sur le territoire français est aujourd'hui de 235 et 95 d'entre eux sont uniquement dédiés au Trot. Sur 235 champs de courses le Trot est actif sur 214 d'entre eux !

Le Trot aura fait la preuve du refus d'une politique de perte de substance. A ce titre il pourrait renoncer, si l'écart venait à se creuser et les missions de service public mal réparties entre les

spécialités, au partage à parts égales des recettes des paris nationaux, évidemment au détriment du Galop. Enfin, il serait plus qu'improbable que le Trot défende avec nous, et devant l'État, l'organisation d'un système qui aurait pour objectif l'augmentation des revenus de quelques grands bénéficiaires au Galop ... qu'il financerait finalement.

Les atouts du modèle français forment un tout

La question posée dans *Jour de Galop* il y a une dizaine de jours avait deux formulations distinctes : Faut-il fermer la moitié des hippodromes français ; Le PMH est-il un atout ou une contrainte ? Chacun aura compris que je considère, évidemment que la richesse et l'avenir de notre écosystème est assis sur la diversité et la force de notre implantation territoriale. Quant à l'existence des réunions PMH, je redis à tous ceux qui y voient une contrainte que, plutôt que de la subir on peut, au contraire, la transformer en opportunité, en chance pour le Galop français.

Ce débat n'a donc rien d'anecdotique. C'est un sujet de fond qui détermine le modèle des courses en France et son développement. Il relève de la construction d'une vraie stratégie que j'appelle depuis longtemps de mes vœux, avec des propositions sur lesquelles j'aurai ainsi l'occasion de revenir dès le *Grain de Sel* de la semaine prochaine.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr